

Date: 13 septembre 2016



1

19/09/2016

La stratégie d'aménagement du territoire prévoit la densification des centres ville et la préservation des zones agricoles. A ce titre pourriez vous prendre en compte les constructions en fond de terrain.

Par ailleurs, l'architecture a évolué, il pourrait être intéressant d'offrir la possibilité de maisons à toit plat et de prendre en compte les nouveaux matériaux écologiques (bois par exemple)

Date: 7/10/16

F

CO

Etant propriétaire des parcelles

AC 24 (527) et AC 25 (528), la parcelle

AC 24 étant en zone Nh ~~secteur~~ et la parcelle

AC 25 étant en zone 1AUEa, serait il possible lors de la révision du PLUS de passer la parcelle AC 25 en Nh.

Merci.